



La lettre des services de l'Etat



Direction départementale des territoires :
le service « économie agricole » a rejoint
le siège, avenue de Colmar à Agen.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, l'ensemble des services de la direction départementale des territoires (DDT) sont regroupés au 1722, avenue de Colmar à Agen. En effet, le service « économie agricole » en charge de la mise en œuvre des politiques agricoles européenne et nationale, était encore installé à la cité administrative, a rejoint désormais les autres services de cette direction. Les exploitants agricoles doivent désormais se rendre au 1722, avenue de Colmar à AGEN (standard : 05 53 69 33 33).

La direction départementale des territoires, fusion des deux directions départementales de l'équipement et de l'agriculture et de la forêt, se caractérise par une approche transversale des politiques appliquées aux enjeux du territoire lot-et-garonnais : urbanisme, logement, aménagement des territoires, prévention des risques, agriculture, gestion de l'eau et de la biodiversité.

La direction départementale des territoires est aussi présente à Marmande, Nérac et Villeneuve-sur-Lot avec des subdivisions qui ont en charge l'instruction des permis de construire et l'accompagnement des porteurs de projets d'aménagement du territoire. Ces unités représentent les échelons de proximité.

En charge également des examens des permis de conduire, la direction départementale des territoires est présente à Boé, à la maison de l'éducation routière, ainsi qu'à Marmande et Villeneuve-sur-Lot.

Toutes les informations concernant l'organisation, les coordonnées et les horaires d'ouverture au public de la DDT sont disponibles sur <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/direction-departementale-des-a96.html>